

# PEINTURES LAUNAL

## *Launal GLISS*

Edition n° 95/83

PEINTURE ACRYLIQUE GARNISSANTE POCHEE EN PHASE AQUEUSE

***DEUX QUALITES : BRILLANT ET SATINE***

DESTINATION INTERIEUR

Tous chantiers exigeant une finition très résistante et facile à entretenir :

- Groupes scolaires,
- Hôpitaux,
- Cages d'escaliers
- Ateliers,
- Salles d'eau, cuisines.

PROPRIÉTÉS

- Différents aspects en fonction de la dépose (de 150 à 500 g/m<sup>2</sup>),
- Très grande résistance à la salissure,
- Lessivable,
- Très grande opacité,
- Produit sans odeur.

-Aspect petit poché :

dilution 10 % eau, application au rouleau anti goutte, dépose 150 à 200 g/m<sup>2</sup>.

-Aspect gouttelette arrondie :

Sans dilution, application rouleau mousse nid d'abeille, dépose 400 à 500g/m<sup>2</sup>

APPLICATION

LAUNAL GLISS s'applique directement sur tous les fonds usuels imprimés et toute ancienne peinture non absorbante, solide, lessivée. Sur fond neufs et fonds douteux, imprimer avec une impression en phase solvant :

### **PRIMER OPACIFIANT**

Appliqué sur toile à peindre, LAUNAL GLISS plastifie celle-ci. Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 35°C.

## CARACTÉRISTIQUES

Teinte : Livré en blanc

Aspect : Brillant et satiné

	<u>brillant</u>	<u>satiné</u>
Densité :	1,20 +-0,05	1,30 +- 0,05

Extrait sec : 51 % + - 2                      58 % + - 2

Séchage à 20°C : Sec : 3 à 4 heures, Hors poussière 1/4 d'heure

Afnor : Famille I - Classe 7 b2

Hygiène : Produit à l'eau

Sécurité : Ininflammable.

Ne pas laisser à la portée des enfants

Stockage : 1 an en emballage d'origine fermé .

**CRAINT LE GEL**

Conditionnement : Fût de 15 litres

Annule et remplace l'édition n° 201/88

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par LAUNAL PEINTURES et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tous cas d'application non explicitement prévus à l'intérieur du présent document doivent faire l'objet d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de LAUNAL PEINTURES, préalablement à l'exécution de tous travaux. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.